

\_\_\_\_\_ **Rapport de recherche** \_\_\_\_\_

**Possibilité de créer un outil d'évaluation  
du risque de violence propre aux Inuits**

This report is also available in French. Should a copy be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Possibilité de créer un outil d'évaluation du risque de violence propre aux Inuits**

Andrew J. R. Harris  
Colette Cousineau  
Caroline A. Pagé  
Paul Sonnichsen  
Steven Varrette

Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada

Décembre 2009

## **REMERCIEMENTS**

Les auteurs tiennent à remercier leurs collègues Terry Nicholaichuk, Brian Grant, Rick Ruddell, Lynn Stewart et Kyle Archambault pour les réflexions éclairantes qu'ils ont formulées sur les premières versions du présent rapport.

## RÉSUMÉ

*Le comité mixte d'enquête nationale sur la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant en libération conditionnelle totale condamné pour le meurtre au premier degré d'une agente de libération conditionnelle le 22 février 2006, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest* (Service correctionnel du Canada, 2005) a recommandé au Service correctionnel du Canada et à la Commission nationale des libérations conditionnelles d'élaborer « un outil statistique d'évaluation du risque convenable propre aux délinquants inuits » (recommandation 58, p. 162). L'étude effectuée afin d'évaluer la faisabilité du projet a permis de conclure que cet outil n'améliorerait pas les capacités de prédiction du Service. À partir de caractéristiques particulières de la population inuite au sein du SCC, l'analyse permet de conclure qu'il faudrait plus de 20 ans pour accumuler un nombre suffisant de cas de récidive violente (et sexuelle) à la suite de la mise en liberté pour correspondre aux normes minimales associées à un tel instrument. Le taux de récidive violente (et sexuelle) étant inférieur à 2 % (Sécurité publique Canada, 2008), on pourrait s'attendre à moins d'un nouveau cas d'infraction violente (ou sexuelle) par année, en moyenne, chez les délinquants inuits mis en liberté. Ce taux de base extrêmement faible rend toute prédiction inefficace (Mossman, 2008). De même, comme un examen de la documentation sur l'évaluation structurée du risque permet de le constater, les outils de prédiction existants, conçus à partir d'échantillons nettement plus grands, seraient aussi valides pour les Inuits que pour les autres délinquants. La recommandation du comité mixte d'enquête nationale étant réglée, toujours faut-il examiner comment améliorer l'évaluation des délinquants inuits. Nous proposons à cet égard un processus consultatif.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
Délinquants inuits.....	1
Fréquence des cas de récidive violente .....	3
Évaluation du risque parmi d'autres groupes autochtones .....	5
Outils utiles pour évaluer le risque chez les délinquants autochtones et les autres délinquants ..	6
Si nous choisissons de ne pas recourir aux outils actuariels pour divers groupes culturels, comment évaluer le risque? .....	6
Gestion du risque dans la collectivité.....	9
Tenir compte des différences culturelles : la réceptivité.....	10
RÉSUMÉ.....	12
RÉFÉRENCES .....	14

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : <i>Caractéristiques des délinquants inuits par rapport à d'autres groupes</i> .....	2
Tableau 2 : <i>Hommes mis en liberté par le SCC sur une période de cinq ans selon le groupe ethnique</i> .....	5
Tableau 3 : <i>Outils d'évaluation du risque reconnus pour prédire de manière fiable le risque de récidive chez les délinquants autochtones</i> .....	8

## **Possibilité de créer un outil d'évaluation du risque de violence propre aux Inuits**

*Le comité mixte d'enquête nationale sur la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant en libération conditionnelle totale condamné pour le meurtre au premier degré de son agente de libération conditionnelle le 22 février 2006, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest* (Service correctionnel du Canada, 2005) a formulé au total 71 recommandations découlant de son enquête et de ses conclusions. La Direction de la recherche avait pour tâche de mettre en œuvre la recommandation 58, entre autres. Selon cette recommandation, le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) devraient élaborer « un outil statistique d'évaluation du risque convenable propre aux délinquants inuits » (p. 162).

Dans le cadre de cette recommandation, nous exposons d'abord certaines des caractéristiques des Inuits actuellement détenus dans les établissements du SCC et la fréquence des cas de récidive violente chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité. Nous présentons sous forme de tableaux les divers outils d'évaluation du risque existants, qui, selon les recherches, sont fiables et valides dans le cas des échantillons composés d'Autochtones. De plus, nous proposons des façons d'accélérer les travaux visant à concevoir des interventions adaptées au contexte culturel et, enfin, nous formulons quelques pistes de recherche pour approfondir le sujet.

### **Délinquants inuits**

Les délinquants inuits sont surreprésentés dans le système canadien de justice pénale, compte tenu de la part de la population canadienne générale qu'ils représentent. Les Inuits ne forment que 0,16 % (un sixième d'un pour cent) de la population canadienne (Statistique Canada, 2008), mais les délinquants inuits représentent 0,95 % (un peu moins d'un pour cent) de la population carcérale des établissements fédéraux. La proportion d'Inuits dans les établissements correctionnels fédéraux est presque six fois plus importante que la proportion d'Inuits au sein de la population générale du Canada.

Tableau 1 :

*Caractéristiques des délinquants inuits par rapport à d'autres groupes*

	Premières nations et Métis		Inuits		Autres		Blancs	
Nombre de délinquants ayant déclaré appartenir à un groupe ethnique	2 490		125		2 006		8 533	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de délinquants	2 335	155	121	4	1 933	73	8 268	265
Pourcentage de la population -- établissements correctionnels fédéraux	17,8	1,18	0,92	0,03	14,7	0,55	62,9	2,01
Âge moyen en années (écart type)	36 (10,6)	34 (9,4)	37,3 (10,3)	31,2 (0,96)	34,2 (10,6)	35,9 (11,5)	40,8 (12,3)	38,2 (11,2)
Marié ou vivant en union de fait	37,8 %	36,8 %	24 %	0 %	51 %	34,2 %	36 %	37,7 %
Études (%)								
- 8 <sup>e</sup> année ou moins	22,9 %	27,6 %	44,8 %	0 %	18,4 %	10,6 %	22,9 %	18 %
- 10 <sup>e</sup> année ou moins	60,1 %	58 %	76,4 %	33,3 %	40,4 %	28,8 %	47,6 %	40,6 %
Pas de diplôme d'études secondaires	88 %	84,6 %	91,5 %	66,7 %	74,4 %	54,6 %	74,7 %	66,2 %
Caractéristiques recensées le 1 <sup>er</sup> mars 2009. Dénombrement = 13 154								



Comme le montre le tableau 1, les délinquants inuits, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, comptent pour un peu moins de 1 % de la population carcérale des établissements fédéraux. Ils semblent être défavorisés par rapport à d'autres groupes ethniques et culturels, ils ont moins de soutien social (selon leur état civil -- personne mariée ou vivant en union de fait) et présentent un niveau de scolarité relativement moins élevé.

Le 1<sup>er</sup> mars 2009, il y avait 13 154 délinquants dans les établissements du SCC, dont 125 Inuits (121 hommes et 4 femmes). De ce nombre, 90 (72 %) avaient à leur dossier une infraction violente, 62 (50 %) une infraction sexuelle, 34 (27 %) une infraction violente et une infraction sexuelle et 17 (14 %) des antécédents d'emprisonnement pour une infraction autre qu'une infraction sexuelle ou violente. Parmi les 125 délinquants en question, 77 (62 %) purgent actuellement une peine d'emprisonnement pour avoir commis une infraction violente, 55 (44 %) pour avoir commis une infraction sexuelle, 17 (14 %) pour avoir commis une infraction violente et une infraction sexuelle et 7 (6 %) pour avoir commis une infraction autre qu'une infraction sexuelle ou violente<sup>1</sup>.

Compte tenu du faible nombre de délinquants inuits, tout outil d'évaluation du risque propre aux Inuits servirait, en moyenne, huit fois seulement pour chaque tranche de 1 000 délinquants de sexe masculin admis au SCC, soit environ 40 fois par année (Sécurité publique Canada, 2008).

### **Fréquence des cas de récidive violente**

La fréquence relativement faible des cas de récidive violente ou sexuelle chez les délinquants constitue une entrave fondamentale aux prévisions (Bonta, Harmann, Hann et Cormier, 1996; Hanson et Bussière, 1998; Harris et Hanson, 2004; Mossman, 2008; Wakefield et Underwager, 1998). Par définition, les événements rares sont difficiles à prédire (Mossman, 2008), tout comme les manifestations physiques rares comme les tsunamis et la foudre sont difficiles à prédire. La logique et les probabilités mathématiques indiquent que ces

---

<sup>1</sup> Les catégories d'infractions dont il est question dans les deux phrases ci-dessus ne s'excluent pas mutuellement.

événements se produiront, mais qu'il est impossible de savoir exactement à quel moment et à quel endroit. Selon les données de 2007-2008, moins de 2 % des délinquants mis en liberté sous condition ont commis une autre infraction violente (y compris les infractions sexuelles). Le taux de récidive violente se situait à 1,9 % chez les délinquants libérés d'office, à moins d'un demi pour cent (0,4 %) chez les délinquants en semi-liberté et à moins de 1 % (0,9 %) chez les délinquants en libération conditionnelle totale (Sécurité publique Canada, 2008).

Sur le plan mathématique, la capacité de prédiction est proportionnelle à la fréquence du comportement ou de l'événement à prédire. Les prédictions sont les plus fiables là où les probabilités d'occurrence se situent à 50 %. Dès que les probabilités sont inférieures à 50 %, notre capacité de prédiction mathématique diminue (Wakefield et Underwager, 1998).

Étant donné le faible nombre de délinquants inuits dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada et le faible taux de base des cas de récidive violente ou sexuelle, il devient difficile, sinon impossible, de prédire ce type de comportement. En outre, compte tenu de ces facteurs (un faible taux de base et une faible fréquence), il faudrait accumuler des données sur un grand nombre d'années pour mettre à l'essai et valider une échelle d'évaluation. Par exemple, si 50 délinquants inuits étaient mis en liberté tous les ans et qu'ils présentaient un taux de base de récidive violente et sexuelle de 2 %, il faudrait prévoir un seul cas d'infraction violente ou sexuelle par année. Pour mettre à l'essai une échelle de prévision des cas de récidive qui soit vraiment rigoureuse, il faudrait au moins 20 cas de récidive violente, d'où la nécessité d'accumuler les données pendant 20 ans pour vérifier l'échelle en question.

Il se trouve que les objectifs visés sont très proches de l'estimation ci-dessus. Le tableau 2 expose des données statistiques sur la mise en liberté, de 2004 à 2008, de délinquants de sexe masculin selon leur groupe ethnique (déclaration volontaire). Comme on peut le voir, 41 délinquants inuits en moyenne ont été mis en liberté chaque année au cours des cinq ans. Étant donné le taux de base connu et le nombre moyen de mises en liberté, pour accumuler 20 cas de récidive violente, il faut prévoir 24 années. Cela exclut donc la possibilité d'obtenir un nombre suffisant de délinquants inuits pour valider un instrument distinct d'évaluation du risque répondant aux normes scientifiques minimales d'élaboration d'outils de prédiction.

Tableau 2 :

*Hommes mis en liberté par le SCC sur une période de cinq ans selon le groupe ethnique*

Hommes libérés par le SCC 2004 – 2008						
	Premières nations et Métis	Inuits	Autres	Blancs	Totaux	
2004	1 540	58	1 094	5 927	8 619	
2005	1 017	38	800	4 021	5 876	
2006	871	38	854	3 505	5 268	
2007	854	33	907	3 505	5 297	
2008	710	38	1 080	3 289	5 117	
<b>Moyenne sur cinq ans</b>	<b>998</b>	<b>41</b>	<b>947</b>	<b>4 049</b>	<b>6 035</b>	

### Évaluation du risque parmi d'autres groupes autochtones

Les responsables correctionnels de deux pays comptant une population autochtone, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont voulu déterminer s'il était possible d'élaborer un instrument d'évaluation du risque adapté au contexte culturel.

Allen et Dawson (2004) ont essayé de déterminer les facteurs de risque propres à la culture de la population autochtone de l'Australie, à l'intérieur et à l'extérieur du cadre de facteurs de la population australienne dans les modèles de prédiction. Leurs efforts se sont toutefois révélés infructueux; ils n'ont pu relever de facteurs de risque distincts qui permettent de prédire les cas de récidive sexuelle ou violente des Autochtones de sexe masculin. Ils ont qualifié leurs résultats de « décevants ».

Le service correctionnel de la Nouvelle-Zélande a instauré récemment un système informatisé d'évaluation du risque applicable aux délinquants sexuels, le STATIC-AS (d'après Hanson et Thornton, 1999). Il repose sur une méthode d'évaluation du risque qui fonctionne relativement bien, produisant des indices de fonction d'efficacité du récepteur (FER) (Swets,

Dawes et Monahan, 2000) se situant entre 0,70 et 0,78 (niveaux de prédiction moyens ou élevés, selon Cohen, 1988). D'après l'analyse d'un échantillon recueilli dans l'ensemble du pays et composé de 1 094 délinquants, dont quelque 40 % étaient de descendance maorie, l'évaluation du risque en question n'a pas débouché sur un profil de risque distinct pour les délinquants maoris. Pour cette raison, la Nouvelle-Zélande continue d'appliquer le STATIC-AS aux groupes de délinquants composés de Blancs, de Maoris et de descendants d'habitants des Îles du Pacifique (Skelton, Riley, Wales et Vess, 2006).

### **Outils utiles pour évaluer le risque chez les délinquants autochtones et les autres délinquants**

Dans son rapport sur l'évaluation des risques chez les Autochtones de sexe masculin, Rugge (2006) reconnaît que la plupart des instruments d'évaluation actuellement utilisés dans le monde occidental ont d'abord été validés pour des délinquants non-autochtones. Comme le montre le tableau 3, en rassemblant les conclusions de recherches pertinentes (Harris et coll., 2009; Rugge, 2006), nous obtenons une panoplie d'outils d'évaluation du risque validés qui permettent de jauger le risque de façon fiable chez les délinquants autochtones. Il y a peu de raisons de croire, en théorie ou en pratique, que de telles évaluations du risque ne puissent s'appliquer tout aussi bien aux délinquants inuits.

### **Si nous choisissons de ne pas recourir aux outils actuariels pour divers groupes culturels, comment évaluer le risque?**

On se préoccupe déjà depuis un moment des différences culturelles concernant l'évaluation et le traitement des différents groupes raciaux, ethniques et culturels (Anastasi, 1988; Weekes, Morison, Millson et Fettig, 1995; Starr, 1978). De même, le SCC reconnaît depuis longtemps la nécessité de mieux prédire le risque de violence et de mieux prendre en considération le contexte culturel pour l'évaluation et le traitement des délinquants autochtones (Service correctionnel du Canada, 1989). Par conséquent, il n'est pas étonnant que les divers décideurs se demandent si les procédés d'évaluation du risque validés à partir d'échantillons constitués de membres de la population générale conviennent aux délinquants inuits en particulier. Cela revêt une importance capitale, car il faut connaître les niveaux de risque des

délinquants pour prendre des décisions éclairées à de nombreux égards, dont la sécurité publique et la liberté personnelle. C'est d'autant vrai dans le contexte canadien, où, selon les lignes directrices exposées dans le *Code criminel du Canada*, il faut toujours « examiner la possibilité de sanction moins contraignante » (*Code criminel du Canada*, alinéa 718.2d).

Tableau 3 :

*Outils d'évaluation du risque reconnus pour prédire de manière fiable le risque de récidive chez les délinquants autochtones*

Nom de l'outil	Élément évalué	Référence
Inventaire du niveau de service révisé (INS-R)	Le risque de récidive générale d'après des facteurs statiques et dynamiques à la fois	Andrews et Bonta, 1995
Échelle d'ISR	Le risque de récidive générale	Nuffield, 1982 Nafekh et Motiuk, 2002 Hann et Harman, 1993
Évaluation initiale des facteurs dynamiques	Les facteurs de risque dynamiques servant à prédire les cas de récidive générale	Brown et Motiuk, 2005
Échelle manitobaine d'évaluation du risque	Le risque de récidive générale et les exigences liées au traitement et aux interventions	Bonta, LaPrairie et Wallace-Capretta, 1997
STATIC-99	Le risque de récidive sexuelle chez les délinquants sexuels	Nicholaichuk, 2001 Dempsey, 2002
Guide d'évaluation du risque de violence	Le risque de récidive violente	Dempsey, 2002
Risque de violence sexuelle (sexual violence risk, ou SVR-20)	Le risque de récidive sexuelle et violente	Dempsey, 2002

S'il faut exclure un examen systématique des facteurs statiques et dynamiques pour évaluer le risque de récidive chez les Inuits et les autres groupes minoritaires, quelles options reste-t-il? Vraisemblablement, il s'agirait de revenir à un jugement clinique non structuré où quelqu'un « décide » du degré de risque que présente un délinquant inuit à partir de caractéristiques idiographiques, par un procédé qui, de par sa nature même, ne peut pas être reproduit ni contrôlé. En somme, c'est un jugement fondé sur « l'expérience clinique », et

comme Grove et Meehl (1996) l'ont affirmé...

[Traduction] « *Expérience clinique* n'est qu'un terme de prestige utilisé pour désigner les *données anecdotiques* relevées par une personne détenant un diplôme officiellement reconnu et un permis de pratiquer l'art de guérir. » (p. 321)

Sans contredit, les méthodes actuarielles de prévision du risque sont supérieures aux méthodes cliniques (Douglas, Cox, et Webster, 1999; Grove et Meehl, 1996; Grove, Zald, Lebow, Snitz et Nelson, 2000; Hanson et Morton-Bourgon, 2007). De fait, ne pas appliquer aux délinquants inuits une évaluation du risque fondée sur des données empiriques équivaut à les priver des avantages de procédés d'évaluation transparents, indépendants et vérifiables.

### **Gestion du risque dans la collectivité**

Les instruments d'évaluation donnent une idée objective du degré de risque que présente un délinquant au moment de sa mise en liberté. Néanmoins, aucun instrument ne peut prédire immanquablement le moment ou l'endroit où un événement se produira. Les difficultés exposées ci-dessus à cet égard mettent en relief la nécessité d'appliquer des normes rigoureuses à la gestion des délinquants à risque élevé dans la collectivité. S'il est une chose que les instruments empiriques d'évaluation du risque permettent de très bien faire, c'est de catégoriser les délinquants de manière fiable (Hanson et Morton-Bourgon, 2007) — risque élevé, risque faible, risque moyen — d'après le risque de récidive qu'ils présentent une fois libérés.

Le dépistage scientifique des cas présentant un risque très élevé améliore la capacité du système correctionnel à intervenir avant qu'une catastrophe ne survienne. L'examen continu des facteurs liés aux délinquants libérés — consommation d'alcool ou de drogues, attitudes, emploi, autocontrôle général, liens familiaux, relations intimes et fonctionnement général dans la société — permet de relever les cas où des difficultés sont plus susceptibles de survenir. La surveillance constante des libérés présentant un risque élevé est un élément capital de la prévention des cas de récidive violente. Cela ne saurait toutefois garantir qu'il n'y aura aucun cas de violence imprévue, compte tenu de la nature des délinquants que le SCC doit surveiller.

## **Tenir compte des différences culturelles : la réceptivité**

Selon le principe de réceptivité exposé par Andrews et Bonta (1994, 2006), le délinquant doit recevoir un traitement qui lui est utile compte tenu de ses aptitudes personnelles, de ses besoins culturels, de ses expériences et de son style d'apprentissage. Par exemple, si on place un délinquant illettré dans un groupe psychoéducatif où l'approche repose sur un cahier d'exercices avec des devoirs à faire, cette pratique est tout à fait inefficace et injuste pour le délinquant. C'est là qu'il faut prêter une grande attention aux différences et aux caractéristiques culturelles.

Au lieu de concevoir de nouvelles mesures psychométriques « culturellement dépendantes », il serait peut-être plus efficace d'encourager la tendance actuelle qui veut que l'on recoure à des interventions thérapeutiques adaptées aux délinquants inuits compte tenu de leur expérience personnelle, de leurs points de vue et de leur culture. À titre d'exemple, citons le programme Tupiq (Trevethan, Moore et Naqitarvik, 2004), qui permet d'administrer un traitement culturellement adapté aux délinquants sexuels inuits des établissements fédéraux en faisant appel à des intervenants et à des guérisseurs inuits.

Il faut d'abord et avant tout se tourner vers le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR) (Andrews et Bonta, 2006) pour en arriver à des programmes efficaces et adaptés au contexte culturel. Il s'agit d'un modèle de réadaptation qui est employé partout dans le monde depuis quelques années pour guider les interventions correctionnelles et il a débouché sur une réduction des taux de récidive et sur une meilleure protection des collectivités (Ward, Melser et Yates, 2007). D'après le principe de réceptivité, il faut adapter le matériel de traitement actuel pour qu'il soit plus facilement compris par le participant et plus pertinent, culturellement, à ses yeux. Les interventions et la surveillance qui en résultent doivent tenir compte des besoins de la personne, quelle que soit sa culture. Dans le cas des délinquants inuits, il peut s'agir de consulter les Aînés inuits, de prendre en considération des facteurs de réceptivité particuliers comme l'incidence accrue de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et, de façon générale, mettre l'accent sur les valeurs traditionnelles et l'unité du groupe.



Cela ne fait aucun doute, il faut prévoir des mesures d'adaptation pour tenir compte de la culture et de l'expérience des Inuits. L'arrêt *R. c. Gladue* (1999) le dit d'ailleurs clairement : au moment d'examiner les interventions et les sanctions criminelles, il faut prendre en considération la nature et le contexte de la vie des Autochtones et les expériences culturelles des peuples autochtones. Cependant, pour étudier à fond et exploiter ces différences dans un souci de guérison et de réinsertion sociale sûre, mieux vaut se tourner vers des programmes d'intervention, de surveillance et de traitement conçus précisément en fonction de l'expérience inuite en s'appuyant sur le principe de réceptivité (Andrews et Bonta, 2006). C'est une façon de s'assurer que les programmes et les autres interventions correctionnelles tiennent compte de l'expérience et de la culture inuites, et ce, par des exemples et des références qui renvoient au contexte culturel. Un des éléments clés de l'élaboration d'interventions culturellement adaptées consiste à faire appel à des gens de descendance inuite à toutes les étapes de la préparation de l'intervention correctionnelle, mais surtout – et c'est là l'aspect le plus important – à l'étape du traitement et de la libération conditionnelle. Des recherches sont en cours sur les facteurs liés à la réinsertion sociale réussie de délinquants autochtones, recherches menées de concert avec les collectivités autochtones elles-mêmes (Heckbert et Turkington, 2001). Voilà peut-être une des pistes les plus prometteuses.

## RÉSUMÉ

Selon les recherches qui ont été faites jusqu'à maintenant, la plupart des facteurs de risque s'appliquent tout autant aux délinquants inuits et issus d'autres cultures qu'aux délinquants blancs membres de la population générale. C'est non pas la culture, mais plutôt les antécédents personnels qui déterminent les types de facteurs à employer pour évaluer le risque. Scientifiquement, il n'y a pas de raison de présumer qu'un délinquant inuit présenterait un profil de risque différent d'un autre délinquant s'il présente les mêmes marqueurs de risque (Andrews et Bonta, 1994, 2006).

L'idée d'élaborer des instruments d'évaluation du risque propres à une culture donnée obtient peu d'appuis empiriques dans les études (Allen et Dawson, 2004; Skelton et coll., 2006). Les recherches n'ont d'ailleurs pas permis d'isoler des facteurs de risque pouvant être rattachés aux groupes culturels. Cela tient au degré élevé de similitude des réactions et des caractéristiques des détenus quelle que soit leur culture (Bonta, Laprairie et Wallace-Capretta, 1997; Cooke, Kosson et Michie, 2001; Weekes et coll., 1995).

Comme Ruge (2006) le souligne bien dans son rapport, il importe pour nous de ne pas essayer de « réinventer la roue ». Les recherches futures sur l'évaluation du risque devraient reposer sur l'assise solide que constituent les faits établis. Si on finit par découvrir quelque variable théorique ou empirique qui servirait à améliorer l'exactitude, la validité ou la fiabilité de l'évaluation du risque chez les Inuits, il faudra alors approfondir les recherches et mener des essais empiriques au sujet de cette variable. Jusqu'à maintenant, aucune variable du genre n'a été trouvée.

Selon la recommandation 58 de son rapport, le *comité mixte d'enquête nationale sur la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant en libération conditionnelle totale condamné pour le meurtre au premier degré d'une agente de libération conditionnelle le 22 février 2006, à Yellowknife, dans les territoires du Nord-Ouest* (Service correctionnel du Canada, 2005) recommandait au Service correctionnel du Canada et à la Commission nationale des libérations conditionnelles d'élaborer « un outil statistique d'évaluation du risque convenable propre aux délinquants inuits ». Nous

déconseillons au Service d'élaborer un outil d'évaluation du risque propre aux Inuits. Les outils utilisés actuellement sont efficaces pour évaluer le risque chez les membres de ce groupe. Un outil spécialisé ne préciserait pas les prédictions. En outre, l'élaboration d'un tel instrument serait extrêmement difficile vu le faible taux de récidive violente et le nombre total de délinquants inuits dans les établissements du SCC. Comme le tableau 3 l'indique, la documentation scientifique permet de dresser une liste d'instruments d'évaluation actuariels et dynamiques dont l'usage est admis et largement répandu. Ces instruments conviennent à la situation et devraient être appliqués à tous les délinquants de sexe masculin, quelle que soit leur origine culturelle.

Ayant réglé la recommandation du comité mixte d'enquête nationale et démontré que les outils d'évaluation du risque utilisés actuellement sont appropriés, il reste à aborder la question générale de l'évaluation dans le cas des Inuits. Il ne sera peut-être pas possible de concevoir un outil statistique (actuariel) d'évaluation du risque chez les Inuits, mais une meilleure compréhension des facteurs ayant une incidence sur le comportement des Inuits permettrait de choisir des outils appropriés pour évaluer le risque. Étudier ainsi cette question permettrait de cerner des approches répondant mieux aux besoins des Inuits, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada.

## RÉFÉRENCES

- ALLAN, A., et D. DAWSON. « Assessment of the risk of reoffending by indigenous male violent and sexual offenders », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n°280 (2004), 6 p.
- ANASTASI, A.. *Introduction à la psychométrie*. Montréal, Guérin universitaire, 1994.
- ANDREWS, D. A., et J. BONTA.. *The psychology of criminal conduct*, 1<sup>er</sup> éd., Cincinnati (OH), Anderson, 1994.
- ANDREWS, D. A., et J. BONTA.. *LSI-R: The Level of Service Inventory-Revised*, Canada, Multi-Health Systems, 1995.
- ANDREWS, D. A., et J. BONTA.. *The psychology of criminal conduct*, 4<sup>e</sup> éd, Cincinnati (OH), Anderson, 2006.
- BONTA, J., W. G. HARMAN, R. G. HANN et R. B. CORMIER. « The prediction of recidivism among federally sentenced offenders: A re-validation of the SIR scale », *Revue canadienne de criminologie = Canadian Journal of Criminology*, vol. 38 (1996), p. 61-79.
- BONTA, J., C. LAPRAIRIE et S. WALLACE-CAPRETTA. « Risk prediction and re-offending: Aboriginal and non-Aboriginal offenders. », *Revue canadienne de criminologie = Canadian Journal of Criminology*, vol. 39 (1997), p. 127-144.
- BROWN, S. L., et L. L. MOTIUK. *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquant (EID) : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif*, Rapport de recherche n° R-164, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2005.
- COHEN, J. *Statistical power analysis for the behavioural sciences*, Philadelphia (PA), Lawrence Erlbaum Associates, 1988.
- COOKE, D. J., D. S. KOSSON et C. MICHIE. « Psychopathy and ethnicity: Structural, item, and test generalizability of the psychopathy checklist-revised (PCL-R) in Caucasian and African American participants », *Psychological Assessment*, vol. 13, n°4 (2001), p. 531-542.
- SOLLICITOR GENERAL CANADA. *Task force on Aboriginal peoples in federal corrections*, Ottawa, ON, Ministry of Supply and Services, 1989.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA ET COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES. *Enquête du comité mixte d'enquête nationale sur la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant en libération conditionnelle totale accusé du meurtre au premier degré d'une agente de libération conditionnelle le 7 octobre 2004, à Yellowknife, dans les territoires du nord-ouest*, Ottawa, Service correctionnel du Canada et Commission nationale des libérations conditionnelles, 2005.

DEMPSEY, C. *A comparison of risk assessment instruments with community based sexual offenders*, 2002, Unpublished masters dissertation, University of Leicester, Leicester.

DOUGLAS, K. S., D. N. COX et C. D. WEBSTER. « Violence risk assessment: Science and practice », *Legal and Criminological Psychology*, vol. 4, n°2 (1999), p. 149-184.

GROVE, W. M., et P. E. MEEHL. « Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical/statistical controversy », *Psychology, Public Policy, and Law*, vol 2 (1996), p. 293-323.

GROVE, W. M., D. H. ZALD, B. S. LEBOW, B. E. SNITZ et C. NELSON. « Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis », *Psychological Assessment*, vol. 12 (2000), p. 19-30.

HANN, R. G., et W. G. HARMAN. *Prévision du risque de récidive lié à la mise en liberté des détenus autochtones des pénitenciers*, Rapport pour spécialistes n° 1993-12, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.

HANSON, R. K., et M. T. BUSSIÈRE. « Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies » *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 66 (1998), p. 348-362.

HANSON, R. K., et K. E. MORTON-BOURGON. *L'exactitude des évaluations du risque de récidive chez les délinquants sexuels : une méta-analyse*, Rapport pour spécialistes 2007-01, Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada, 2007.

HANSON, R. K., et D. THORNTON. *Statique-99 : une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*, Rapport pour spécialistes 99-02, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1999.

HARRIS, A. J. R., C. COUSINEAU, C. A. PAGÉ, P. SONNICHSEN et S. VARRETTE. *A short review of the scientific literature surrounding recidivism risk assessment with Aboriginal males*, Research Report, Ottawa, ON, Correctional Service of Canada, Research Branch, 2009.

HARRIS, A. J. R., et R. K. HANSON. *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse*, Rapport pour spécialistes n° 2004-03, Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada, 2004.

HECKBERT, D., et T. TURKINGTON. *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*, Rapport de recherche n° R-112, Ottawa, Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche, 2001.

MOSSMAN, D. *Établir quels liens? Les difficultés liées à la prévision d'événements inhabituels.* Dans A. J. R. HARRIS et C. A. PAGÉ. *Homicides sexuels et paraphilies : Forum d'experts du Service correctionnel du Canada, 2007.* Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2008.

NAFEKH, M. et L. L. MOTIUK. *L'échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : un examen psychométrique*, Rapport de recherche n° R-126, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 2002.

NICHOLAICHUK, T. *The comparison of two standardized risk assessment instruments (RRASOR, Hanson, 1997; STATIC-99, Hanson & Thornton, 1999) in a sample of Canadian Aboriginal sexual offenders*, Paper presented at the 20<sup>th</sup> annual Research and Treatment Conference of the Association for the Treatment of Sexual Abusers, San Antonio (Texas), (novembre 2001).

NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1982.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. *Aperçu statistique, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 2008.

« R. c. Gladue », 1 R. C. S. 688, 1999.

RUGGE, T. *Évaluation du risque présenté par les délinquants autochtones de sexe masculin : une perspective 2006*, Ottawa, Sécurité publique et Protection civile Canada, 2006.

SKELTON, A., D. RILEY, D. WALES et J. VESS. Assessing risk for sexual offenders in New Zealand: Development and validation of a computer-scored risk measure, *Journal of Sexual Aggression*, vol. 12, n°3 (2006), p. 277-286.

STARR, F. M. Indians and the criminal justice system, *Revue canadienne de criminologie = Canadian Journal of Criminology*, vol. 20 (1978), p. 317-323.

STATISTIQUE CANADA.. *Identité autochtone (8), région de résidence (6), groupes d'âge (12) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, les provinces et les territoires, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %) (tableau). Tableaux thématiques. Recensement de la population de 2006*, Produit n° 97-558-XCB2006006 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Diffusé le 15 janvier 2008,

Internet:

[URL:http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/Print.cfm?PID=89121&GID=614135&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0](http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/Print.cfm?PID=89121&GID=614135&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0), (site consulté le 8 août 2008).

SWETS, J. A., R. M. DAWES et J. MONAHAN. Psychological science can improve diagnostic decisions, *Psychological Sciences in the Public Interest*, vol. 1 (2000), p. 1-26.

TREVETHAN, S., J. P. MOORE et L. NAQITARVIK. *Le programme Tupiq pour les délinquants sexuels inuits : étude préliminaire*, Rapport de recherche no R-153, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 2004.

WAKEFIELD, H., et R. UNDERWAGER. *Assessing violent recidivism: Issues for forensic psychologists*, Paper presented at the 14<sup>th</sup> annual symposium of the American College of Forensic Psychology, San Francisco (CA), (Mai 1998).

WARD, T., J. MELSER et P. M. YATES. Reconstructing the risk-need-responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation, *Aggression and Violent Behaviour*, vol. 12 (2007), p. 208-228.

WEEKES, J. R., S. J. MORISON, W. A. MILLSON et D. M. FETTIG. A comparison of Native, Métis, and Caucasian offender profiles on the MCMI., *Revue canadienne des sciences du comportement = Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 27, n°2 (1995), p. 187-198.